

DEL 2022/046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne-Laure **LE GRAND**, Michel **GARO**, Jean Michel **LEMIEUX**, qui ont donné respectivement procuration à Danielle **LE GALL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Christian **CARDUNER**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 06.04.2022 / 2022/046 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante,

VU le tableau des effectifs,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé d'une part selon les carrières des agents (départ en retraite, mutation...) et d'autre part selon les évolutions des missions qui sont confiées à la collectivité,

Considérant la réussite à un concours au grade de rédacteur dont la nomination peut intervenir au 1^{er} février 2022,

Considérant le recrutement d'un agent au grade d'adjoint technique sur un poste vacant au Pôle scolaire au 1^{er} février 2022,

Considérant le recrutement d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur un poste vacant au Pôle scolaire, service de la restauration collective au 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante et dont le détail figure en annexe :

- Au 1^{er} février 2022 :

- o Acter la réussite à un concours en supprimant l'effectif budgétaire sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de procéder aux ouvertures sur le grade de rédacteur

- o Acter le recrutement d'un agent sur le grade d'adjoint technique concernant un poste vacant au Pôle scolaire

- Au 1^{er} mars 2022 :

- o Acter le recrutement d'un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe concernant un poste vacant au Pôle scolaire, service restauration collective

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité actées par délibération du 15 décembre 2021

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 10 mars 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 30 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

Au 1^{er} février 2022 :

D'ACTER la réussite à un concours en supprimant l'effectif budgétaire sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de procéder aux ouvertures sur le grade de rédacteur,

D'ACTER le recrutement d'un adjoint technique en modifiant l'effectif pourvu de ce grade,

Au 1^{er} mars 2022 :

D'ACTER le recrutement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe en modifiant l'effectif pourvu de ce grade,

DE PREVOIR ET INSCRIRE Les crédits correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

